



**Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

**Assembly of First Nations
Quebec-Labrador**

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

RÉSOLUTION N^o 14/2017

**RÉSOLUTION EN SOUTIEN À LA
PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE GLOBALE**

ATTENDU QUE les Premières Nations au Québec et au Labrador détiennent des droits ancestraux, un titre aborigène et des droits issus de traités, tels que reconnus et affirmés par la *Loi constitutionnelle de 1982*;

ATTENDU QUE la Commission de vérité et réconciliation du Canada a demandé au gouvernement fédéral de s'engager à reconnaître et à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Appel à l'action 42);

ATTENDU QU' en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les Premières Nations au Québec-Labrador « ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, elles ont le droit d'être activement associées à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions. » (Article 23);

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, sous le premier ministre Justin Trudeau, a exprimé son intention de mettre en œuvre les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et de mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en partenariat complet avec les peuples autochtones;

ATTENDU QUE le premier ministre Justin Trudeau, dans sa lettre de mandat de 2017 à la nouvelle ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, l'honorable Carolyn Bennett, l'a enjoint à « travailler avec les peuples autochtones pour les appuyer dans leur travail visant à reconstruire et à reconstituer les nations, favoriser l'autodétermination et, dans le cas des Premières Nations, faciliter la transition de la *Loi sur les Indiens* vers l'autodétermination »;

ATTENDU QUE la Planification communautaire globale est une approche menée par la communauté qui facilite le développement des capacités et mène à l'autosuffisance, à la viabilité et à l'autonomie. Elle est donc l'un des principaux outils utilisés par les Premières Nations à travers le Canada pour créer et mettre en œuvre leur propre vision du développement communautaire, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits, et en reconnaissant que l'apprentissage de nation à nation et de communauté à communauté sont des éléments clés de l'approche de Planification communautaire globale;

ATTENDU QUE les Premières Nations au Québec-Labrador ont adopté une Stratégie de développement durable qui identifie les composantes du développement durable, identifiant que « Les liens indissociables qu'il y a entre les enjeux de développement durable sont : le maintien et la promotion de nos cultures et de nos langues, la préservation de la qualité du territoire, la pérennité des ressources, le développement social, le développement économique, la nécessité de partenariat et la participation aux processus de décision »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, par le biais d'un communiqué de l'honorable Carolyn Bennett, a indiqué qu'il « travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations de tout le pays en vue d'appuyer la planification à long terme de l'avenir de leurs collectivités », en soulignant que la Planification communautaire globale est une « planification établie par les collectivités pour les collectivités, qui contribue hors de tout doute à l'édification de collectivités plus dynamiques, plus saines et plus durables »,

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

QUE les Premières Nations au Québec-Labrador soutiennent complètement l'utilisation de la Planification communautaire globale en tant qu'approche menée par la communauté et basée sur la nation, qui ouvre la voie vers des communautés viables, autodéterminées et autosuffisantes;

QUE les Premières Nations au Québec-Labrador demandent au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de soutenir complètement les initiatives de Planification communautaire globale, notamment en offrant aux communautés des Premières Nations un financement adéquat, flexible et pluriannuel, et ce, à toutes les étapes du processus allant de la préplanification à la mise en œuvre et à l'évaluation;

QUE les Premières Nations au Québec-Labrador demandent à ce que l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador continue de soutenir les communautés des Premières Nations dans leurs démarches de planification communautaire globale, de faciliter l'apprentissage de communauté à communauté, et de créer des espaces de discussion autour de l'enjeu du développement communautaire;

QUE les Premières Nations au Québec-Labrador mandatent le chef régional Ghislain Picard d'amener l'enjeu du soutien de la Planification communautaire globale à l'Assemblée des Premières Nations, afin d'assurer que l'initiative soit soutenue par tous les paliers de gouvernement et de leadership.

PROPOSÉE PAR : Cheffe Manon Jeannotte, Gespeg

APPUYÉE PAR : Grand chef Serge Simon, Kanesatake

ADOPTÉE PAR CONSENSUS LE 31 OCTOBRE 2017 À MONTRÉAL



Ghislain Picard
Chef de l'APNQL